

approvisionnement de charbon, par suite de la grève des houilleurs aux Etats-Unis et aussi de la grève des marins des Grands Lacs.

Les compagnies pétrolières ont déclaré que si on leur accordait de l'aide en vue de la construction d'entrepôts, elles seraient en mesure de répondre à la demande croissante d'huile combustible pour fins domestiques. Le régisseur de l'acier est venu en aide aux compagnies pétrolières et aux fabricants de brûleurs. En conséquence, un nombre considérable d'appareils de chauffage furent installés dans des établissements domestiques à travers le pays.

On m'informe maintenant que les approvisionnements d'huile combustible pour l'hiver prochain sont nettement restreints et que les producteurs et distributeurs ne pourront répondre à la demande fortement accrue. En fait, certaines compagnies ont déclaré qu'elles éprouveront peut-être de la difficulté à approvisionner leurs clients actuels.

La demande d'huile combustible est devenue tellement aiguë que, même s'il est possible d'accroître sensiblement la capacité d'entreposage, il est peu probable qu'on puisse importer ou produire des quantités suffisantes de cette huile.

Le Gouvernement ne régit plus à l'heure actuelle la production et la distribution de l'huile combustible. C'est des compagnies pétrolières et de leurs agents seuls que relève maintenant la question des approvisionnements de ce produit. Je saisis la Chambre de cette question afin que la population canadienne sache ce qui en est.

Toute personne qui se propose d'installer un brûleur ou une chaufferette à l'huile dans sa maison devrait d'abord conclure un contrat ferme d'approvisionnement directement avec le fabricant ou l'importateur d'huile combustible, ou du moins un contrat qui lui assure la faculté d'obtenir de ces sources le pétrole dont elle aura besoin.

LE CIMENT

PRIORITÉ AUX ANCIENS COMBATTANTS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement): Monsieur l'Orateur, je désire répondre à la question suivante de l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Fraser): Quelles mesures prend le ministère pour assurer aux anciens combattants le ciment dont ils ont besoin pour la construction de leurs maisons? Comme mon honorable ami le sait, les anciens combattants jouissent de la pleine priorité quand il s'agit d'obtenir des matériaux de construction. L'examen de nos dossiers

révèle que nous n'avons pas eu de demandes de priorité à l'égard du ciment, de la part d'anciens combattants de la région de Peterborough. En général, le ciment est moins rare qu'auparavant de sorte que les anciens combattants de Peterborough n'auront qu'à s'adresser au régisseur des priorités pour en obtenir.

M. FRASER: A ce sujet, puis-je poser une question au ministre. L'ancien combattant jouit de la priorité si sa maison est à moitié achevée. Peut-il se procurer du ciment quand les travaux ne sont pas aussi avancés?

Le très hon. M. HOWE: Je tiens à dire à mon honorable ami que l'ancien combattant jouit, aujourd'hui, de la pleine priorité, car les restrictions qui existaient quand une habitation était moins qu'à moitié achevée ont été abolies.

M. FRASER: Le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement vient de nous dire que l'ancien combattant jouit de toutes les priorités quand celui-ci érige sa propre maison. Le ministre peut-il nous dire quand s'est opéré le changement concernant la restriction de 50 p. 100?

Le très hon. M. HOWE: J'ignore la date exacte, mais je me renseignerai. Je ferai à la Chambre une déclaration à ce sujet, vu que l'avis du changement semble être passé à peu près inaperçu.

M. STEPHENSON: Puis-je poser une question au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement? Il vient de nous apprendre que les anciens combattants jouissent de la pleine priorité. Ils devront peut-être se procurer les clous dont ils ont besoin dans les quincailleries de leur localité? Le ministre veillera-t-il à ce que la distribution des clous se fasse de façon équitable, de manière que les anciens combattants puissent s'en procurer dans les quincailleries locales.

Le très hon. M. HOWE: Grâce à la priorité absolue dont ils jouissent, les anciens combattants auront le premier choix des clous à vendre et nous verrons à ce qu'ils puissent s'en procurer.

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

AÉROPORT DE VANCOUVER—PROPOSITION DE TRANSFERT DES AMÉNAGEMENTS À ABBOTSFORD

Le très hon. C. D. HOWE (ministre de la Reconstruction et des Approvisionnement): L'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) a demandé si le terminus ouest des Lignes aériennes Trans-Canada serait transféré de Vancouver à Abbotsford. Je